

## La monnaie, éclairages et débats institutionnalistes

Jérôme Blanc and Marie Fare

---



**Electronic version**

URL: <http://journals.openedition.org/ei/6104>

DOI: 10.4000/ei.6104

ISSN: 2553-1891

**Publisher**

Association Économie et Institutions

**Electronic reference**

Jérôme Blanc and Marie Fare, « La monnaie, éclairages et débats institutionnalistes », *Économie et institutions* [Online], 26 | 2017, Online since 15 July 2018, connection on 01 May 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ei/6104> ; DOI : 10.4000/ei.6104

---

This text was automatically generated on 1 May 2019.

Revue Économie et institutions

---

# La monnaie, éclairages et débats institutionnalistes

Jérôme Blanc and Marie Fare

---

## 1. Jalons de l'institutionnalisme monétaire francophone

- 1 La plupart des textes assemblés ici ont été initialement discutés lors d'un colloque tenu les 1-2-3 juin 2016 à Lyon autour de ce qu'on a alors appelé les « institutionnalismes monétaires francophones », afin de marquer l'existence d'approches institutionnalistes de la monnaie, la spécificité francophone de ce que nous voulions alors voir mis en débat, et la reconnaissance de possibles divergences au sein de ces approches institutionnalistes<sup>1</sup>. Les sept textes de ce numéro s'inscrivent dans cet ensemble institutionnaliste ou dans un débat à son sujet.
- 2 Si l'on en juge par la récurrence des publications et des numéros spéciaux de revues à son sujet, la monnaie demeure un objet de recherche majeur des sciences sociales, notamment en économie hétérodoxe<sup>2</sup>. Sa théorisation continue de faire débat, la diversification incessante de ses formes, de ses émetteurs et des systèmes de paiement appelle de nouvelles observations et interprétations, ses crises en révèlent de nouveaux aspects.
- 3 C'est donc à partir d'un point de vue plus spécifiquement institutionnaliste que ce numéro spécial apporte une contribution à cette effervescence. Ce courant prétend saisir le fait monétaire au-delà de l'association entre les nécessités des transactions marchandes et l'existence d'objets dont les fonctions seraient de faciliter ces échanges. La monnaie est vue comme un rapport social d'un ordre supérieur, et sa complexité ne saurait être intégralement saisie ni par une approche instrumentale, ni par une approche mono-disciplinaire. Dans ces approches, la monnaie est appréhendée comme un intermédiaire des échanges permettant de faciliter la circulation des marchandises ; elle est demandée parce qu'elle réalise les échanges. Les approches instrumentales arguent d'une évolution fonctionnelle de l'usage de la monnaie. Celle-ci aurait remplacé le troc afin de pallier ses

inconvenients, particulièrement la contrainte de double coïncidence des besoins. De telles approches occultent les dimensions fiduciaire et politique de la monnaie qui, dès ses origines, la rendent irréductible à une simple marchandise. La monnaie en tant qu'objet ne peut en effet être comprise que si elle est aussi et d'abord conçue comme une institution fondamentale des sociétés humaines dont les formes multiples sont propres à des espaces et à des époques particulières.

- 4 L'institutionnalisme monétaire dont il est question ici plonge ses racines dans les travaux développés dans le monde francophone et qui ont été considérablement renouvelés dès les années 1970-1980 par la convergence de plusieurs faisceaux. Les approches marxistes, keynésiennes et circuitistes ont ainsi nourri des travaux qui ont débouché sur des ouvrages très riches, qui en constituent une forme de dépassement et qui ont durablement marqué le paysage (Benetti & Cartelier 1980 ; Aglietta & Orléan, 1982 ; Servet 1984 ; Boyer-Xambeu, Deleplace & Gillard 1986). Ces travaux d'économistes convergeant autour d'un refus d'une approche strictement instrumentale de la monnaie pour au contraire concevoir la monnaie en tant qu'institution, ce qui suppose le recours à des approches historiques, anthropologiques et philosophiques, ont rencontré l'intérêt d'une communauté de chercheurs non satisfaits des micro et macroéconomies néoclassiques, même renouvelées et étendues.
- 5 Plusieurs directions ont été prises par la suite. La puissance analytique de Simmel révélant la dialectique de la monnaie comme outil de liberté et en même temps vecteur d'individualisme a été redécouverte (Grenier et alii 1993 ; Baldner & Gillard, dir., 1996) ; la confiance a fait l'objet de nombreux travaux (Bernoux & Servet, dir., 1997 ; Laufer & Orillard, dir., 2000), de même que la souveraineté dans son rapport à la monnaie et à la finance (Théret 1992).
- 6 C'est ainsi que des travaux collectifs et interdisciplinaires ont été entrepris au début des années 1990, lesquels ont ensuite alimenté une série de cycles de séminaires engagés à partir de 1993. Ceux-ci ont donné lieu à une succession d'ouvrages collectifs posant de nouvelles approches institutionnalistes de la monnaie (Aglietta & Orléan, dir., 1995 et 1998 ; Théret, dir., 2007), où l'on retiendra en particulier deux jalons essentiels. Dans *La monnaie souveraine* (Aglietta & Orléan, dir., 1998) est posé un triptyque fondateur de ces approches interdisciplinaires de la monnaie : dette, souveraineté et confiance. Ce triptyque est lui-même doublé d'un second triptyque qui a souvent été utilisé par la suite du fait de sa puissance analytique, et qui articule confiance méthodique, confiance hiérarchique et confiance éthique. Le rapport à la dette, cependant, a soulevé des critiques, autour en particulier de l'hypothèse de dette de vie et de la possibilité de sa généralisation (voir notamment Caillé, 2002 et Piron, 2002). Dans *La monnaie dévoilée par ses crises* (Théret, dir., 2007), prolongeant les travaux interdisciplinaires et comparatifs précédemment développés, est posée la méthode analytique selon laquelle les périodes de crise sont un puissant révélateur des ressorts fondamentaux de la monnaie. Une typologie des crises monétaires en découle, ainsi qu'une caractérisation de la monnaie autour de trois états (incorporé, objectivé, institutionnalisé) apte à rendre compte de sa nature à la fois de langage, d'objet et d'institution, c'est-à-dire, comme le formule Mauss, de fait social total (Mauss 2007 [1924-1925], p. 241).
- 7 Cette série de séminaires associés à des ouvrages s'est poursuivie en 2008-2011 autour du rapport complexe de la souveraineté monétaire à la souveraineté politique (Théret & Cuillerai, dir., à paraître), puis autour des tensions entre l'unicité et la pluralité de la monnaie (sous la direction de Jérôme Blanc et Bruno Théret, 2013-2015), enfin autour de

la monnaie conçue dans ses dimensions politiques (sous la direction de Laurent Le Maux et Pepita Ould-Ahmed, 2017-2019). Le colloque organisé à Lyon en juin 2016 visait à réaliser un point d'étape sur cet ensemble de travaux mobilisant une communauté scientifique substantielle mais non exempte de débats internes et externes.

- 8 Les textes assemblés dans ce numéro articulent trois grandes thématiques : le rapport d'une théorie monétaire institutionnaliste à la valeur, les phénomènes de pluralité monétaire, les conditions de conception de la monnaie comme commun. Toutes trois interrogent des aspects différents concernant les visions dominantes de la monnaie : la capacité de construire une théorie de la monnaie sur la base d'une théorie de la valeur, le principe d'unicité de la monnaie comme essence de la monnaie dans les sociétés modernes, la séparation entre les institutions émettrices et gestionnaires de la monnaie et ses usagers. Sont ainsi particulièrement interrogés les liens entre monnaie, politique et souveraineté.

## 2. De la place de la théorie de la valeur dans une approche institutionnaliste de la monnaie

- 9 La question de la valeur est abordée dans les deux premiers textes, celui de Jean-Marie Harribey et celui d'André Orléan. Il s'agit là d'un débat ancien, où se discute le rapport de l'institutionnalisme au marxisme, à savoir les emprunts de l'un à l'autre et les frontières entre les deux approches. De longue date, la théorie de la valeur a fait l'objet d'un rejet dans les travaux institutionnalistes, au motif qu'elle ne permettrait pas de rendre compte de la nature de l'économie marchande. Ce rejet a déjà fait l'objet d'un échange entre les deux auteurs (Orléan 2011b, répondant à Harribey 2011, lequel commentait *L'Empire de la valeur*, Orléan 2011a) et il est ici précisé.
- 10 Harribey confronte les théories analysant les relations entre le travail productif, la valeur, la monnaie et les représentations de ces institutions. Il aborde les approches institutionnalistes de la monnaie auxquelles il attribue des représentations sociales de la richesse et de la valeur marquées par des processus mimétiques et/ou autoréférentiels. Il critique alors l'absence de prise en compte des conditions sociales et techniques de production dans l'élaboration des prix, qu'il perçoit dans cette approche institutionnaliste défendue par André Orléan. Il affirme que l'autoréférentialité ne saurait construire une théorie pertinente des prix et que les prix ne peuvent être pensés autrement qu'en référence aux conditions de production, lesquelles sont l'objet même d'une théorie de la valeur travail marxiste où, cependant, le travail valorisé dans l'échange n'est pas une substance intrinsèque des biens échangés, mais une abstraction sociale. Pour Harribey, le fait que la valeur naisse dans les rapports de production est indissolublement lié à celui que cette valeur se réalise toujours en monnaie. Cette liaison est assurée par la validation sociale. La monnaie pourra ainsi être considérée comme un rapport social à part entière, et pas seulement comme une représentation hors-sol. Avec pour corollaire l'idée que la monnaie transformée en capital, et en capital seul, porte la possibilité d'une crise du capitalisme.
- 11 Dans sa réponse, André Orléan s'attache à montrer que l'abandon d'une théorie marxiste de la valeur ne requiert pas l'abandon d'une « conception matérialiste des prix », c'est-à-dire d'une conception qui lie les prix aux conditions de production. Sa démarche consiste d'abord à séparer la question du prix des actifs financiers et celle du prix des biens. Il

précise sa théorie du prix des actifs financiers : la valorisation financière relève d'un travail d'interprétation de la profitabilité future où interviennent des conventions, ce qui intègre à la fois l'autoréférentialité et la conception de valeurs fondamentales. S'agissant du prix des biens, Orléan raisonne en distinguant économie marchande et économie capitaliste, la seconde ajoutant le rapport salarial à la première et constituant donc une économie marchande particulière. Il justifie la faible place accordée au prix dans ses travaux par leur focalisation sur la nature de l'économie marchande, le conduisant à conclure à l'impossibilité d'une économie marchande en l'absence de monnaie. L'étude de la détermination des prix suppose, quant à elle, de se concentrer sur le capitalisme en tant que système combinant économie marchande et rapport salarial.

### 3. Monnaie, politique et souveraineté

- 12 Au-delà de ce débat fondamental quant à la définition du périmètre d'une approche institutionnaliste de la monnaie et quant à la façon dont les conditions matérielles de la production sont articulées (ou pas) aux processus autoréférentiels dans la détermination des prix, les textes de ce numéro interrogent les liens entre monnaie, politique et souveraineté. Ils donnent à voir la complexité des rapports de la monnaie à l'autorité souveraine et au pouvoir de création monétaire. Ils vont au-delà de deux perspectives opposées : l'une rabattant la monnaie sur l'État (la monnaie est alors le résultat d'une décision politique de l'autorité souveraine et se trouve décrétée par elle : elle est une monnaie *fiat*), l'autre la rabattant sur le marché (la monnaie est alors le résultat d'un processus de sélection marchande et sa nature est marchande, aujourd'hui sous la forme d'un actif particulier, sans risque ni rendement), en faisant apparaître des organisations ou des collectifs intermédiaires (ni individus, ni États) opérateurs de la création monétaire ou auteurs de la définition de ses règles.
- 13 Que ce soit le cas de la construction de communs monétaires (Dissaux & Fare, Servet), des monnaies des colonies de lépreux dans la Colombie au début du xx<sup>e</sup> siècle (Arévalo & Rodríguez) ou du Bitcoin (Rolland & Slim), on ne peut que constater l'insuffisance fondamentale des approches s'appuyant sur ces deux perspectives. La monnaie y apparaît comme un phénomène politique par essence, même lorsque le code informatique est érigé en loi (le *code is law* du Bitcoin) et que la monnaie est construite sur une base de pair-à-pair destinée à se passer de tiers de confiance (là encore, le Bitcoin). Mais ces phénomènes politiques échappent à une analyse rabattant le politique sur l'État et assimilant la souveraineté monétaire à une souveraineté étatique. Il s'agit ainsi, à travers l'observation de ces pratiques, d'analyser des formes de souveraineté ne relevant pas exclusivement d'une souveraineté étatique, sans nécessairement l'exclure toutefois, à partir du moment où est acceptée la présence de formes de souveraineté multiples. Non seulement l'État peut déléguer l'exercice de la souveraineté à des instances tierces, publiques ou non (incluant les banques centrales), mais en plus il n'est pas maître des dynamiques monétaires décentralisées qui, de plus en plus nombreuses, donnent lieu à des formes monétaires nouvelles, diversement articulées aux monnaies nationales, et qui forcent les pouvoirs publics à prendre position, en rejetant, tolérant, cadrant ou intégrant ces initiatives. Lesquelles formes monétaires sont également loin d'être analysables comme le résultat de seules dynamiques marchandes.
- 14 Sur la question de la souveraineté et du politique, le texte de Kota Kitagawa apporte un éclairage commonsien apte à enrichir l'institutionnalisme monétaire francophone.

Jusqu'ici, celui-ci n'a guère tenu compte des travaux de John Rogers Commons et particulièrement du long chapitre IX (« *Futurity* ») de son *Institutional economics* (1934), à l'exception notable de Dutraive et Théret (2013 ; 2017), de Nakahara et Uni (2016) et de Saiag (2014). Kitagawa part de l'article de Dutraive et Théret (2013) dont il reconstruit les catégories dans les termes commonsiens. L'enjeu est de penser la monnaie en tant qu'institution évolutive où joue une tension entre la capacité des banques privées à contester la souveraineté politique par leur propre exercice d'une souveraineté monétaire, et la monnaie comme agent de la souveraineté politique (dans les termes de Dutraive et Théret). Kitagawa part de la dichotomie commonsienne entre un gouvernement politique et un gouvernement économique. Celui-ci correspond à l'alliance de la banque et de l'industrie et définit la communauté de paiement (*pay community*). Or il a la capacité de prendre l'ascendant sur le gouvernement politique, à la fois en pénétrant la banque centrale et en modifiant les règles et la politique économique à son avantage. C'est ainsi que Kitagawa interprète l'évolution des institutions du capitalisme à partir du conflit et de l'interdépendance entre deux forces motrices : celle de principes éthiques (fondés sur la raisonnable et caractérisés par d'égales opportunités, une concurrence loyale et une égalité des pouvoirs de négociation) qu'avance le gouvernement politique pour circonvenir le gouvernement économique, et celle de principes économiques (fondés sur la rareté et caractérisés par la captation de droits de propriété) au nom desquels le gouvernement économique tente de contrôler le gouvernement politique. C'est ainsi que, selon Commons, le gouvernement politique a imposé des règlements aux institutions bancaires et industrielles au nom d'un capitalisme voulu raisonnable, et que le gouvernement économique, de son côté, s'est efforcé d'augmenter le pouvoir économique des banquiers en faisant des incursions dans la « politique » au sein du gouvernement politique. Pour dépasser l'impasse de cette opposition, Commons propose de former une institution nouvelle, un « comité consultatif » (*advisory committee*) situé à l'interface des deux gouvernements et articulant les principes économiques et éthiques. Cet organe collégial accordant à chaque intérêt un « pouvoir de négociation égal » résoudrait les litiges sur la base de règles ayant le même statut que les lois. Ainsi émergerait un nouveau système de gouvernance monétaire comme « système frontière » entre les gouvernements économique et politique. Pour Kitagawa, cette proposition est à approfondir dans le contexte contemporain.

## 4. Monnaie et communs

- 15 Cette approche, proposant une transformation institutionnelle afin de dépasser l'opposition entre un gouvernement économique et un gouvernement politique, pourrait éclairer la question des communs, qui dans ce numéro est abordée dans deux textes, celui de Jean-Michel Servet et celui de Tristan Dissaux et Marie Fare.
- 16 Dans la récente mais vaste littérature sur les communs (Ostrom 1990 ; Dardot & Laval 2014 ; Coriat 2015), peu de travaux se sont penchés sur la monnaie (outre les auteurs ici rassemblés, voir Meyer 2012). Partant d'une conception des communs qui en fait une construction sociopolitique et non un fait de nature, il ne s'agit pas d'affirmer que la monnaie est par nature un commun mais, pour les auteurs, de penser les conditions dans lesquelles la monnaie peut être gérée en commun, que ce soit au niveau local ou au niveau global. C'est donc le gouvernement de la monnaie qui est ici en jeu, c'est-à-dire la façon dont le pouvoir souverain est exercé.

- 17 Jean-Michel Servet, à partir d'une approche anthropologique, historique et socioéconomique, propose des pistes d'analyse de la monnaie comme commun. Il revient dans un premier temps, à partir d'exemples historiques, sur la dimension collective de la monnaie à partir du principe polanyien de réciprocité manifestant l'interdépendance des membres d'une communauté. Il cherche à révéler le caractère de commun de la monnaie à partir de la soumission de son usage à une logique de partage, tel qu'on peut l'identifier à partir de regards historiques et anthropologiques. Il aborde ensuite les sociétés contemporaines pour souligner le processus « d'enclosure » de la création monétaire par les banques commerciales constituant un « mécanisme d'exploitation », d'augmentation des inégalités et alimentant l'économie spéculative. Il souligne ensuite deux caractéristiques d'un commun monétaire dans sa dimension globale comme locale : une production du volume de liquidité nécessaire au bon fonctionnement des économies et de la société, et un instrument des communautés se donnant des règles démocratiques de fonctionnement. Il s'appuie pour cela sur les initiatives de monnaies dites complémentaires ou encore sur la proposition qualifiée de 100 % monnaie (ou monnaie pleine). Ce faisant, il s'inscrit contre une perspective individualiste oubliant comment et pourquoi faire société grâce à des pratiques et institutions économiques, monétaires et financières. S'agissant du 100 % monnaie, son interprétation semble compatible avec la proposition commonsienne d'un « conseil consultatif » tenant à distance et articulant le gouvernement politique et le gouvernement économique : tel serait le rôle du « comité de contrôle de la création monétaire », cœur du dispositif qui précisément introduit du commun dans la gestion monétaire.
- 18 Le texte de Tristan Dissaux et Marie Fare s'appuie sur le cas des monnaies associatives contemporaines pour formuler une troisième approche de la monnaie, au-delà des approches marchande et étatique. Ils la qualifient de « socioéconomie du commun monétaire », fondée sur une conception de la monnaie comme fait social total qui mobilise et reformule l'approche polanyienne des formes d'intégration. Le principe de *householding*, reformulé en « partage communautaire », conduit les auteurs à envisager le partage d'une ressource monétaire et les règles permettant d'instaurer la monnaie comme commun au sein d'une communauté de paiement. À ce titre, ils identifient trois caractéristiques rendant possible l'institution du commun monétaire : une identité commune, la construction de règles collectives et démocratiques et la mise en commun de la ressource monétaire (dont la liquidité et le financement). Cette analyse s'appuie sur les contestations en actes que sont les monnaies associatives, et qui posent – avec une variété de projets pouvant être radicalement différents – la question du mode de gestion et des modalités de gouvernance de cette ressource particulière.
- 19 C'est donc à nouveau une question de gouvernement monétaire qui est posée, mais cette approche, qui crée explicitement un troisième terme au-delà de la sphère marchande et de la sphère étatique, devrait conduire à réviser la position commonsienne explicitée par Kitagawa (et c'est alors une piste de prolongement des textes présentés dans ce numéro qui est ouverte). Pour reprendre les termes commonsiens, en effet, ce que montrent les monnaies associatives et l'émergence par leur biais de communs monétaires au niveau local, est que le gouvernement politique et le gouvernement économique n'épuisent pas tous les espaces de gouvernement : par l'association autour d'initiatives locales structurantes (car la monnaie, en tant que bien de réseau, exerce une structuration des acteurs par la constitution de circuits), la population peut créer d'autres espaces de gouvernement, autour d'une éthique particulière formulée notamment dans des chartes.

Introduire ce troisième terme dans le débat suppose de remettre en travail une lecture croisée de Commons et de Dewey (Bazzoli & Dutraive 2014), où le cadre pragmatiste de l'enquête permet de souligner les initiatives citoyennes décentralisées.

## 5. La monnaie dans sa pluralité

- 20 S'appuyant en particulier sur les monnaies associatives, les textes de Servet et de Dissaux et Fare introduisent la question de la pluralité des formes de monnaies et, avec elle, la question de leurs émetteurs, des logiques de leur émission et de leurs articulations. C'est ce que font également les textes de Rolland et Slim sur le Bitcoin et d'Arévalo et Rodríguez sur la monnaie affectée des colonies de lépreux dans la Colombie du début du XX<sup>e</sup> siècle. Il est remarquable que, dans tous ces cas, sauf peut-être celui du Bitcoin, l'intention des fondateurs de ces monnaies n'est pas de rivaliser avec les monnaies nationales mais de construire des circuits monétaires articulés par complémentarité aux monnaies nationales : par usage conjoint dans beaucoup de monnaies associatives, par usage séparé dans le cas des léproseries. Le Bitcoin, au contraire, se présente comme forme monétaire concurrentielle et de possible substitution aux monnaies nationales. Concurrence et complémentarité apparaissent ainsi comme deux modalités opposées d'articulations entre monnaies, bien qu'elles puissent être combinées et qu'elles soient par ailleurs évolutives (Blanc 2017).
- 21 Le cas des cryptomonnaies, étudié dans le texte de Maël Rolland et Assen Slim, illustre la tentative de construire une monnaie sans autorité hiérarchique à partir d'acteurs décentralisés. Les auteurs déplacent le regard habituel porté sur le Bitcoin : plutôt qu'étudier en quoi l'infrastructure (le code) régule les pratiques (ce qu'ils appellent « la gouvernance *par* l'infrastructure »), ils analysent la superstructure (une technocratie du code), composée d'une poignée de développeurs hautement qualifiés et d'ingénieurs informatiques ayant le pouvoir de faire évoluer l'infrastructure du Bitcoin (ce qu'ils appellent « la gouvernance *de* l'infrastructure »). Le Bitcoin est alors vu comme un espace institutionnel, un construit sociotechnique (au sens où il est formé par des acteurs, des réseaux, des représentations) qui n'est aucunement exempt de jeux de pouvoir (De Filippi & Loveluck 2016). Ils montrent ainsi comment cette monnaie, qui a été construite pour être exempte de toute dimension politique, voit le politique revenir sous de multiples formes : les inégalités de pouvoir entre acteurs du Bitcoin, la présence d'un petit nombre d'acteurs en mesure d'influencer l'infrastructure (les développeurs), la concentration de la puissance dans les mains de certains mineurs (qui sont les acteurs dont l'activité donne lieu à la création monétaire), l'apparition d'arènes où les conflits sont rendus publics et mis en forme, etc. La dimension institutionnelle et politique du Bitcoin devient particulièrement visible lorsqu'émergent des débats quant au développement et à l'évolution de l'infrastructure. À rebours des intentions fondatrices, le Bitcoin repose ainsi sur des rapports de force complexes : s'il échappe au contrôle de toute autorité centrale, il est contrôlé par une structure de gouvernance fortement technocratique, dont cependant les développeurs qui la constituent doivent composer en permanence avec les utilisateurs qui peuvent adhérer ou non à leurs décisions. C'est par ce jeu complexe de rapports de force entre les parties en présence que sont édifiées progressivement les structures visant à réaliser des objectifs collectifs, gérer les conflits et contrôler les relations de pouvoir. Ce processus en cours, en assurant la légitimité des actions décidées collectivement, garantit pour le moment la viabilité du Bitcoin. Ainsi, loin d'être une

manière de dépolitiser la monnaie, le Bitcoin et les crypto-monnaies contribuent paradoxalement à la re-politiser en questionnant directement toutes les dimensions de la monnaie en tant que système de paiement, dont chaque règle et paramètre constitutif peut et se doit d'être discuté collectivement. Ce texte confirme l'intérêt d'approches institutionnalistes pour à la fois saisir les représentations des acteurs de ces monnaies et les confronter à leurs propres contradictions, comme cela a été démontré déjà par Lakowski-Laguerre et Desmedt (2015).

- 22 Le texte de Décsi Arévalo Hernández et d'Oscar Rodríguez Salazar clôt ce numéro en étudiant la monnaie des léproseries colombiennes au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'une monnaie dédiée aux colonies de lépreux dans le cadre d'une politique d'isolement obligatoire des malades établie par le gouvernement conservateur de l'époque selon l'objectif sanitaire d'enrayer la propagation de la maladie. Alors que le Bitcoin porte une utopie d'universalisation de la monnaie par son caractère aterritorial et son ambition apolitique (Rolland & Slim), alors que les monnaies locales associatives (telles que le Palmas à Fortaleza par exemple et celles discutées dans le présent numéro par Dissaux et Fare ainsi que Servet) constituent des projets de monnaies articulées aux monnaies nationales du fait des principes de circulation conjointe, de convertibilité partielle et de parité des unités de compte, la monnaie des léproseries est faite pour rendre étanches les circulations monétaires et éviter que ne se diffuse la maladie par la circulation de la monnaie de mains en mains. Cette monnaie à usages spécifiques (selon les termes polanyiens) n'est pas une exception dans un système monétaire unifié et homogénéisé, mais au contraire l'une des manifestations de la grande pluralité des formes monétaires, où circulent également, et entre autres, des monnaies émises par les grandes propriétés terriennes à destination de leurs employés, d'autres par les gouvernements départementaux, etc. La particularité ici est que cette monnaie est le résultat de l'exercice de la souveraineté monétaire de l'État par séparation du corps social à des fins de protection de sa partie saine.
- 23 Ce texte montre notamment l'impossibilité de l'abolition des contacts entre les lépreux confinés et la population extérieure. La monnaie des léproseries porte certes le stigmate de la séparation. Étant dérivées des espèces nationales, les premières pièces mises en circulation en reprennent l'unité de compte, les dénominations et le module, mais sont cependant faites d'un alliage vil d'aluminium et de cuivre alors que les pièces colombiennes équivalentes sont des pièces d'argent. Si elles rappellent l'appartenance à la république colombienne côté face, elles informent également de leur affectation aux léproseries côté pile, et affichent ainsi, dans la monnaie, les stigmates de la maladie et des malades. Pourtant, les contacts ont été impossibles à éliminer, les léproseries n'étant pas autarciques. Les transactions nécessaires pour approvisionner les colonies et qui amenaient les commerçants à pénétrer dans ces espaces conduisaient ceux-ci à recevoir et toucher ces monnaies – sans d'ailleurs participer à la propagation de la maladie ! Enfin, ce texte permet de saisir en quoi cette politique de confinement des malades a produit une forme paradoxale de protection sociale, les malades isolés bénéficiant d'une allocation en monnaie interne permettant d'assurer leur confinement et leur survie matérielle dans le même temps : la « *ration* », toutefois minimale. On considèrerait alors que le bien-être social de la nation colombienne était subordonné à l'isolement des plus fragiles dans une forme d'oppression protectrice.
- 24 Si le corpus de textes présentés dans ce numéro témoigne de similitudes et de convergences autour notamment des liens entre monnaie, politique et souveraineté, il

n'en demeure pas moins qu'il révèle également une diversité d'approches théoriques et méthodologiques illustrant la richesse et le pluralisme de la pensée économique institutionnaliste. Il montre enfin des voies de prolongement en direction des communs et du dépassement de la dualité État/marché par l'hypostasie de pratiques, de formes et d'institutions tierces fondées sur des collectifs plus ou moins autonomes.

---

## BIBLIOGRAPHY

- Aglietta Michel & André Orléan, (1982), *La violence de la monnaie*, Paris, Presses universitaires de France, 1982, 324 p.
- Aglietta Michel & André Orléan André, (1995), *Souveraineté et légitimité de la monnaie*, Paris, A.E.F. : C.R.E.A., 417 p.
- Aglietta Michel & André Orléan (dir.), (1998), *La monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob, 398 p.
- Alary Pierre, Jérôme Blanc, Ludovic Desmedt & Bruno Théret (dir.), (2016), *Théories françaises de la monnaie : une anthologie*, Paris, Puf, 330 p.
- Baldner Jean-Marie & Lucien Gillard, (1995), *Simmel et les normes sociales : actes du Colloque Simmel, penseur des normes sociales*, Paris, 16 et 17 décembre 1993, Paris, L'Harmattan, 262 p.
- Bazzoli Laure & Véronique Dutraive, (2014), « D'une "démocratie créatrice" à un "capitalisme raisonnable". Lecture croisée de la philosophie de J. Dewey et de l'économie de J.R. Commons », *Revue économique*, 6 mars 2014, vol. 65, n 2, p. 357-372.
- Benetti Carlo & Jean Cartelier, (1980), *Marchands, salariat et capitalistes*, Paris, Maspero, 207 p.
- Bernoux Philippe & Jean-Michel Servet (dir.), (1997), *La construction sociale de la confiance*, Paris, Association d'économie financière, Montchrestien, « Finance et société », 484 p.
- Blanc Jérôme, (2017), « Unpacking monetary complementarity and competition: a conceptual framework », *Cambridge Journal of Economics*, 2017, vol. 41, n°1, p. 239-257.
- Boyer-Xambeu Marie-Thérèse, Ghislain Deleplace, Lucien Gillard & Pierre Jeannin, (1986), *Monnaie privée et pouvoir des princes : l'économie des relations monétaires à la Renaissance*, Paris, Éditions du CNRS/Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 423 p.
- Caillé Alain, (2002), « Quelle dette de vie ? », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, n°162, p. 243-254.
- Commons John Rogers, (1934), *Institutional economics: its place in political economy*, New York, Macmillan, 1934, xi+921 p.
- Coriat Benjamin, (dir.), (2015), *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les liens qui libèrent.
- Cuillera Marie & Bruno Théret, *La monnaie contre l'État ? La souveraineté monétaire en question*, à paraître.
- Dardot Pierre & Christian Laval, (2014), *Commun. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte.

Dutraive Véronique & Bruno Théret, (2013), « Seiji-Syukun To Kahei-Syukun: Commons No Chosaku Karano Ichi-Kousatu (Political Sovereignty and Monetary Sovereignty: An Interpretation Based on the Work of J. R. Commons) », *Keizai-Ronso (The Economic Review)*, 187(1), p. 83-110.

Dutraive Véronique & Bruno Théret, (2017), « Two Models of the Relationship Between Money and Sovereignty: An Interpretation Based on John R. Commons's Institutionalism », *Journal of Economic Issues*, 2017, vol. 51, n°1, p. 27-44.

Filippi Primavera De & Benjamin Loveluck, (2016), « The invisible politics of Bitcoin: governance crisis of a decentralised infrastructure », *Internet Policy Review*, vol. 5, n°3.

Grenier Jean-Yves., Alain Guery & Martine Grinberg, (1993), À propos de « Philosophie de l'argent » de Georg Simmel, Paris, L'Harmattan.

Harribey Jean-Marie, (2011), « André Orléan, L'empire de la valeur, Refonder l'économie », Paris, Le Seuil, La valeur, ni en surplomb, ni hors-sol », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, [En ligne], 10 | 2e semestre / Autumn 2011, mis en ligne le 21 décembre 2011, consulté le 27 juin 2018. URL : <http://journals.openedition.org/regulation/9483>

Lakomski-Laguerre Odile & Ludovic Desmedt, (2015), « L'alternative monétaire Bitcoin : une perspective institutionnaliste », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, [En ligne], 18 | 2e semestre / Autumn 2015, mis en ligne le 20 décembre 2015, consulté le 27 juin 2018. URL : <http://journals.openedition.org/regulation/11489>

DOI : 10.4000/regulation.11489

Lauffer Romain & Magali Orillard (dir.), (2000), *La confiance en question*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 405 p.

Mauss Marcel, (2007), *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Puf, 248 p.

Meyer Camille, (2012), *Les finances solidaires comme biens communs durables : étude de cas de la Banque communautaire de développement Palmas (Brésil)*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 136 p.

Nakahara Takayuki & Hiroyuki Uni, (2016), "Monetary Institutionalism in J.R. Commons' Institutional Economics: Sovereignty and Money as Grand Institution Mediating 'Engineering Economy' and 'Proprietary Economy'", Paper for Monetary Institutionalism in the French-Speaking World: Past Record, Future Prospects and International Perspectives. 2 June 2016, Session D2, Lyon, Sciences Po Lyon.

Orléan André, (2011a), *L'empire de la valeur : refonder l'économie*, Paris, Le Seuil, 339 p.

Orléan André, (2011b), « Réponse à Jean-Marie Harribey », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, [En ligne], 10 | 2e semestre / Autumn 2011, mis en ligne le 21 décembre 2011, consulté le 27 juin 2018. URL : <http://journals.openedition.org/regulation/9502>

Ostrom Elinor, (1990), *Governing the commons. The evolution of institutions for collective action*, Cambridge, Cambridge University Press, xviii+280 p.

Piron Sylvain, (2002), « La dette de Panurge », *L'Homme*, n°162, p. 255-269.

Saiag Hadrien, (2014), « Towards a neo-Polanyian approach to money: integrating the concept of debt », *Economy and Society*, 2014, vol. 43, n°4, p. 559-581.

Servet Jean-Michel, (1984), *Nomismata : état et origines de la monnaie*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 191 p.

Théret Bruno, (1992), *Régimes économiques de l'ordre politique: esquisse d'une théorie régulationniste des limites de l'État*, Paris, Puf, 319 p.

Théret Bruno (dir.), (2007), *La monnaie dévoilée par ses crises*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 510+294 p.

## NOTES

1. L'équipe des organisateurs était composée de Pierre Alary (CLERSE UMR 8019, Université de Lille), Jérôme Blanc et Marie Fare (Triangle UMR 5206, respectivement Sciences Po Lyon et Université Lumière Lyon 2), Ludovic Desmedt (LEDi EA 7467, Université de Bourgogne) et Bruno Théret (IRISSO UMR 7170, CNRS). Nous sommes redevables à nos collègues pour tout le travail réalisé en commun à cette occasion. Ce travail s'est traduit notamment, en amont du colloque, par la publication des *Théories françaises de la monnaie : une anthologie* (Alary, Blanc, Desmedt et Théret, dir., 2016). Cette présentation du numéro spécial emprunte certains éléments à l'introduction de cette anthologie. Concernant le colloque lui-même, voir <https://imf2016.sciencesconf.org/>

2. Citons, sans exhaustivité, les dossiers spéciaux, plus ou moins étoffés, parus depuis le début des années 2010 dans des revues francophones telles que la *RECMA, Revue internationale de l'économie sociale* (avril 2012, n 324 : « Regards sur les monnaies sociales et complémentaires », dirigé par J. Blanc), la *Revue française de socio-économie* (2013/2, n°12 : « Monnaie, monnaies : pluralité des sphères d'échanges dans les sociétés contemporaines », dirigé par P. Alary et J. Blanc), la *Revue de la Régulation* (2<sup>e</sup> semestre 2015, n°18 : « Contestations monétaires. Une économie politique de la monnaie », dirigé par P. Ould-Ahmed et J.-F. Ponsot) et la revue *Interventions économiques. Papers in Political Economy* (2018, n°59 : « La nature sociale de la monnaie. Enjeux théoriques et portée institutionnelle », dirigé par Adrien Faudot, Jonathan Massonnet et Jean-François Ponsot). Tous ces dossiers ne relèvent pas nécessairement d'approches institutionnalistes, mais les textes institutionnalistes y sont particulièrement représentés. Dans le monde anglophone, on peut noter le *Journal of Cultural Economy* (2015, vol. 9, n°1 : « Pragmatics of money ») et le *Cambridge Journal of Economics* (2016, vol. 40, n°5 : « 'Cranks' and 'Brave Heretics': Rethinking Money and Banking after the Great Financial Crisis ») ou *Behemoth. A Journal on Civilization* (2016, vol. 9, n°2 : « Money's Future and Future Monies »). Il faut ajouter à cela la publication régulière d'articles sur la variété des monnaies dites complémentaires par l'*International Journal of Community Currency Research*.

---

## AUTHORS

### JÉRÔME BLANC

Université de Lyon, Sciences Po Lyon, Triangle, UMR 5206

### MARIE FARE

Université de Lyon, Université Lumière Lyon 2, Triangle, UMR 5206